



Politique institutionnelle

---

## Gestion logistique

---

Direction Logistique  
Janvier 2019





Politique institutionnelle

---

## Gestion logistique

<b>1. Périmètre et champ d'application</b> .....	<b>2</b>
<b>1.1 Définition de la chaîne d'approvisionnement</b> .....	<b>2</b>
<b>1.2 Définition des moyens généraux</b> .....	<b>2</b>
<b>2. Principes de gestion logistique</b> .....	<b>3</b>
<b>3. Standards logistiques</b> .....	<b>4</b>
<b>4. Rôles et responsabilités</b> . .....	<b>5</b>
<b>4.1 Autorité sur les standards logistiques</b> .....	<b>5</b>
<b>4.2 Mise en œuvre</b> .....	<b>5</b>

# 1.

## Périmètre et champ d'application

La logistique a pour mission de contribuer au bon déroulement de l'aide aux bénéficiaires **en soutenant les équipes d'Humanité & Inclusion (HI)**, et en permettant à chacun d'avoir **les moyens de travailler pour se focaliser sur son cœur de métier**, en respectant à la fois les contraintes économiques, qualitatives et de sûreté/sécurité.

Pour cela, la logistique a la charge de gérer à la fois **la chaîne d'approvisionnement** et **les moyens généraux**. La maîtrise de ces deux domaines logistiques est **un vecteur majeur d'optimisation** et permet à l'organisation d'être **la plus efficiente possible**.

Cette politique institutionnelle s'applique à l'ensemble de notre réseau HI<sup>1</sup>.

### 1.1

#### Définition de la chaîne d'approvisionnement

La **chaîne d'approvisionnement**, telle que définie par HI, prend en considération les spécificités de notre secteur et de nos enjeux.

**La chaîne d'approvisionnement est le processus permettant de fournir un bien, un service ou une prestation intellectuelle de manière efficiente (qualité, coût et délai)**. Ce processus inclut la planification, la gestion des achats, la gestion des approvisionnements, la gestion du transport des biens et la gestion des stocks. Elle comprend également les systèmes de **coordination**, d'**information** et de **mesures** permettant la **gestion optimisée** des ressources, la **transparence** de nos actions et une **performance** accrue des projets. Elle sert *in fine* à répondre **aux besoins des bénéficiaires**.

### 1.2

#### Définition des moyens généraux

Les moyens généraux désignent l'ensemble **des ressources matérielles** de notre organisation nécessaire à son fonctionnement normal. Ces ressources incluent les **bâtiments**, les **équipements** et le **parc de véhicules**, et servent à répondre, dans **des conditions de sûreté satisfaisantes**, aux **besoins des équipes**.

---

<sup>1</sup> Le réseau HI englobe l'organisation HI, à savoir la **Fédération** (sièges de Lyon, Paris, Bruxelles et les programmes) et les **8 associations nationales**, ainsi que l'**Institut HI pour l'Action Humanitaire**. Voir [l'écosystème HI](#)

## 2.

### Principes de gestion logistique

Les dix principes suivants guident à tout moment nos pratiques logistiques :

1. **Planifier** rigoureusement les besoins logistiques (en produits et services à fournir, en ressources humaines et financières nécessaires) dès la phase d'écriture de projet et garantir ainsi la **faisabilité** du projet ;
2. Garantir la **redevabilité** de HI à travers une gestion transparente (traçabilité) et optimisée (« value for money ») des ressources logistiques ;
3. Assurer une gestion des délais cohérente pour répondre de manière **efficace** aux besoins des bénéficiaires ;
4. Respecter les **normes et standards de qualité** permettant de s'assurer que les produits et services fournis sont ceux qui répondent le mieux à la mise en œuvre des projets et aux besoins des bénéficiaires, et sont les plus appropriés en termes de qualité technique, coût, durée de vie, disponibilité et maintenance ;
5. Effectuer les approvisionnements **en conformité** avec les standards logistiques HI<sup>2</sup> ou les exigences du financeur lorsque celles-ci sont plus contraignantes, dans le respect du cadre légal en vigueur au niveau national et international, et en stricte conformité avec l'éthique de HI<sup>3</sup> ;
6. Soutenir dans la mesure du possible les économies locales et diminuer notre impact environnemental en privilégiant des achats au plus près des zones d'intervention, tout **en veillant à ne pas nuire** aux populations, aux structures ou aux marchés locaux en prévenant au maximum les conséquences négatives de l'aide dans le domaine logistique (« do no harm ») ;
7. Assurer **des conditions d'accueil, de travail et de sûreté optimales** pour toute personne (équipes HI, bénéficiaires, partenaires...) amenée à fréquenter nos locaux ou utiliser nos équipements, nos stocks de matériels ou véhicules ;
8. Promouvoir les politiques de HI en matière de **protection de l'enfance**<sup>4</sup> et de **lutte contre la fraude et la corruption**<sup>5</sup> ;
9. Garantir un « **juste contrôle** » des standards logistiques pour une gestion des risques mesurée, assumée par l'organisation et adaptée aux enjeux de chaque contexte, permettant ainsi de garantir l'efficacité de notre logistique ;
10. **Refuser** de travailler avec des fournisseurs/prestataires impliqués dans une organisation criminelle ou toute autre activité illégale au niveau du droit national et international.

---

<sup>2</sup> Voir chapitre 3 : « [Standards logistiques](#) »

<sup>3</sup> Voir les « [Lignes éthiques et positionnement](#) » de l'Institut HI pour l'Action Humanitaire

<sup>4</sup> Voir la [Politique de protection de l'enfance](#)

<sup>5</sup> Voir la [Politique de lutte contre la fraude et la corruption](#)

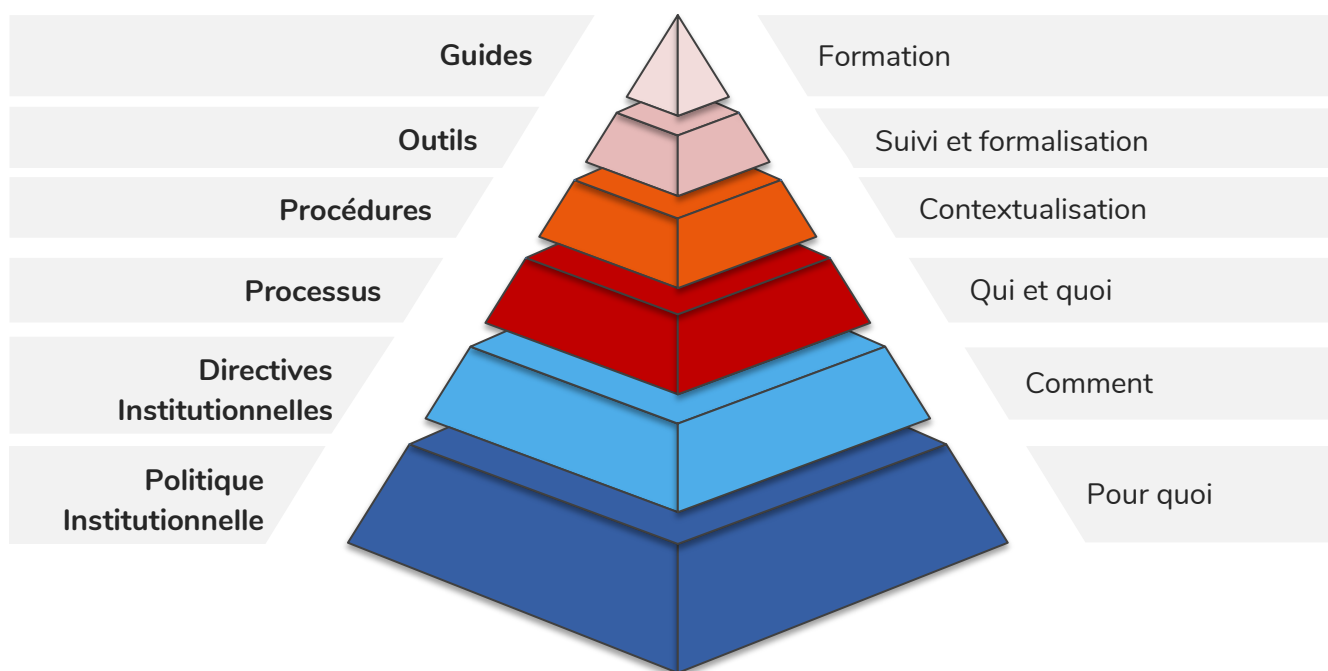
### 3.

## Standards logistiques

Les principes énoncés ci-dessus sont la base sur laquelle HI a construit ses standards logistiques. Ces standards circonscrivent la gestion logistique au sein de l'organisation.

La gestion logistique démarre dès l'évaluation des besoins des bénéficiaires, et intervient à **toutes les étapes du cycle de projet**<sup>6</sup>.

Cette gestion suit obligatoirement **les standards logistiques** minimaux que HI a établis suivant la pyramide ci-après.



→ Voir les standards logistiques HI sous [HInside](#)

<sup>6</sup> Voir la [Politique de Planification, Suivi et Évaluation des projets](#) et le [Référentiel Qualité Projet](#)

## 4.

### Rôles et responsabilités

#### 4.1

##### Autorité sur les standards logistiques

La **Direction Logistique** au siège de Lyon a autorité sur **les standards logistiques**, et en assure les évolutions en plaçant **la transparence, l'optimisation, la simplification et la capacité de réponse** de l'organisation en **axes majeurs**. Elle garantit ainsi **l'adéquation entre ces standards** et les **exigences opérationnelles de l'organisation et de transparence des financeurs**. Enfin, elle en assure **la diffusion** auprès de l'ensemble des équipes HI.

#### 4.2

##### Mise en œuvre

Sur **chaque site du réseau HI<sup>7</sup>**, la mise en œuvre des standards logistiques est **sous l'autorité du directeur du site**, qui peut déléguer tout ou partie des responsabilités à ses collaborateurs. Ces délégations sont formalisées par écrit.

Toujours sous l'autorité des directeurs de site, **les services en charge de la logistique sur chacun des sites doivent se structurer** pour répondre de manière **efficace** aux besoins des équipes HI, et assurer la **redevabilité** auprès de **nos bénéficiaires, donateurs et financeurs**, dans le strict **respect** des principes énoncés dans cette politique.

Les équipes HI, **à tous niveaux et en tous lieux**, doivent être extrêmement vigilantes et inflexibles lorsque des **conflits d'intérêts** et **des tentatives de corruption** sont susceptibles de se produire.

---

<sup>7</sup> Voir la définition dans la note de bas de page n°[1](#)

Pour toute question relative à cette politique :  
[m.giraud@hi.org](mailto:m.giraud@hi.org)

Approbation le 6 juillet 2018 en Directoire<sup>8</sup>

Crédit photographique : © Philippa Poussereau / Humanité & Inclusion (Bangladesh, 2018)

---

<sup>8</sup> Lien vers [Directions et Gouvernance](#)



## Gestion logistique

---

Cette politique institutionnelle précise les grands principes et lignes directrices de Humanité & Inclusion quant à ses pratiques logistiques.

Comme les autres politiques institutionnelles de l'organisation, elle a un caractère obligatoire, et doit donc être respectée par les équipes. Cette politique impacte et engage donc HI dans son ensemble, notamment vis-à-vis de l'extérieur.

Les modalités opérationnelles liées à la gestion logistique seront quant à elles développées dans d'autres documents (directives institutionnelles notamment).

---

Humanité & Inclusion  
138 avenue des Frères Lumière  
CS 78378  
69371 Lyon CEDEX 08  
France

[publications@hi.org](mailto:publications@hi.org)

